

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017**

### DELIBERATION N°BC/2017.00063

POURSUITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOREZ, QUARTIER DU GRAND PONT A RIVE-DE-GIER - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 février 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54 Nombre de voix : 54

# Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Μ. M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN. M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian Bernard M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, SOULIER, M. Gilbert Μ. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON. THIVANT, Mme Marie-Christine M. Gilles THIZY. M. Daniel TORGUES. M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

# Membres titulaires absents excusés :

Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK,

#### Secrétaire de Séance :

M. Jean-François BARNIER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161219-D20170006310-DE

DATE D'AFFICHAGE:20170221



### **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017**

# POURSUITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOREZ, QUARTIER DU GRAND PONT A RIVE-DE-GIER - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dans le cadre du processus de transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine, de nombreuses compétences ont été transférées par arrêté préfectoral du 10 août 2015.

Depuis le 31 décembre 2015, Saint-Etienne Métropole exerce effectivement l'ensemble de ces compétences, notamment en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement ; plan de déplacements urbains. »

En application des articles L5215-29 et R5215-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les conditions dans lesquelles sont poursuivies les opérations décidées par les communes avant le transfert des compétences sont fixées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté Urbaine et des Conseils Municipaux.

L'opération d'aménagement de la place du Forez, dans le quartier du Grand Pont, relève des compétences respectives de la commune et de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole. Elle sera conduite en maîtrise d'ouvrage par la commune de Rive-de-Gier, afin de garantir la cohérence du projet. Les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage, ainsi que de financement de l'opération sont fixées par convention.

## Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention précisant les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD